

Titre : Activité : Les acteurs du système de veille

Thème	Le dispositif de surveillance des Maladies à déclaration obligatoire (MDO) et le Réseau sentinelles
Niveau de formation	Terminale
Objectifs	Se familiariser avec la notion de système Comprendre la place du système de veille dans le système de santé
Durée	3 h
Autre/divers	Capacité mobilisée : - Présenter un système de veille
Auteur	Elisabeth Baumeier

Activité : Les acteurs du système de veille

Capacité travaillée : Présenter un système de veille

1. Choix du système de veille à étudier

Chaque groupe choisit le système de veille qu'il va décrire. Il a le choix entre deux systèmes de veille :

- Le dispositif de surveillance des Maladies à déclaration obligatoire (MDO)
- Réseau sentinelles

2. Présentation du système de veille à l'aide de la fiche descriptive en annexe.

Compléter la fiche descriptive

Fiche descriptive d'un système de veille sanitaire

(nom du système de veille)

Historique (création, mise en place du système)

Données collectées

Objectif à court terme (opérationnel) du système de veille sanitaire :

Objectif à long terme (général) du système de veille sanitaire :

Les composantes (acteurs, structures) du système de veille sanitaire	Les rôles de chacune des composantes (à expliquer en détails) *

*signalement -enregistrement -investigation épidémiologique – alerte – prise de décision

Le dispositif de surveillance des maladies à déclaration obligatoire

Qu'est-ce que le dispositif de surveillance des maladies à déclaration obligatoire ?

Outil majeur pour la surveillance, le dispositif des maladies à déclaration obligatoire (MDO) a été instauré à la fin du XIX^{ème} siècle.

Dispositif réglementé dès sa création, il permettait aux pouvoirs publics de disposer d'informations sur certaines maladies épidémiques et de lutter contre ces maladies par la mise en place de mesures d'hygiène. Ce dispositif a connu depuis sa création plusieurs évolutions majeures tant dans ses modalités de déclaration que dans la liste des maladies dites à déclaration obligatoire. [.../...]

En pratique, on distingue les MDO qui requièrent une intervention urgente et une surveillance de celles qui ne nécessitent qu'une surveillance. [.../...]

A savoir : ce dispositif repose sur une obligation légale pour tout professionnel de santé (médecin ou biologiste), quel que soit son mode d'exercice (public ou privé), de déclarer aux autorités sanitaires, les cas de maladie qu'il diagnostique dès lors que la maladie est inscrite sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Les objectifs de la surveillance des maladies à déclaration obligatoire

Pour les MDO nécessitant une intervention urgente, la déclaration obligatoire permet la mise en place la plus rapide possible de mesures de contrôle ou d'actions de prévention.

Par exemple, la déclaration d'une infection invasive à méningocoque, de toxi-infections alimentaires collectives (Tiac), d'un cas de légionellose ou de saturnisme entraîne la mise en place d'investigations spécifiques. Ces investigations permettent le cas échéant d'identifier d'autres cas, de rechercher l'origine de la contamination et de mettre en place des mesures préventives ou correctives comme par exemples, l'antibioprophylaxie et la vaccination des sujets en contact avec les cas d'infection invasive à méningocoque, l'investigation sur la consommation alimentaire des personnes atteintes de Tiac pour identifier l'aliment en cause, les contrôles et désinfections des tours aéroréfrigérantes à l'origine des cas groupés de légionellose.

Pour toutes les MDO, la notification (=déclaration) de données individuelles détaillées a pour objet le suivi épidémiologique des maladies. Elle permet d'analyser, de suivre l'évolution temporo-spatiale de ces maladies et de caractériser les populations affectées, en termes sociodémographiques, de facteurs de risque et d'exposition, afin de mieux cibler les actions de prévention et de contrôle locales et nationales. Ces données permettent ainsi d'évaluer et d'adapter les politiques de santé publique telles que la prévention de l'infection à VIH ou de l'hépatite B aiguë, la lutte contre le saturnisme chez l'enfant mineur et l'adaptation des stratégies vaccinales. [.../...]

Les acteurs de la déclaration obligatoire

La déclaration obligatoire est basée sur la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire. Les modalités sont décrites dans les articles R3113-1, R3113-2, R3113-3, R3113-4 et R3113-5 du code de la santé publique. Le dispositif de surveillance des maladies à déclaration obligatoire repose sur une implication forte de trois acteurs qui interviennent en chaîne.

Les déclarants : biologistes et médecins

L'obligation de déclaration concerne aussi bien les biologistes, responsables de services hospitaliers et de laboratoires d'analyses de biologie médicale publics et privés, que les médecins libéraux et hospitaliers, qui suspectent et diagnostiquent ces maladies.

Echelon régional : les médecins désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé

Comme le stipule l'article R3113-3 du code de la santé publique, le destinataire des déclarations obligatoires faites par le déclarant est à échelon local le médecin de l'Agence régionale de santé désigné par le directeur général de l'Agence.

Les médecins de l'Agence régionale de santé désignés par le directeur général de l'agence et leurs collaborateurs sont chargés de réaliser la surveillance de ces maladies au niveau de la région. Ils agissent sur le terrain pour prévenir et réduire localement les risques de survenue et de diffusion des maladies.

Ils ont un rôle primordial dans la validation et la transmission de données de qualité, étapes indispensables pour garantir la validité des analyses faites par Santé publique France. [.../...]

Echelon régional (Cellules régionales) et national (Hôpitaux de Saint-Maurice, = lieu d'implantation de santé publique France) : les épidémiologistes de Santé publique France

Dans le cadre de la surveillance des maladies à déclaration obligatoire, les épidémiologistes de Santé publique France, au niveau régional et national, centralisent l'ensemble des données, les analysent et les transmettent aux pouvoirs publics avec des recommandations sur les mesures ou actions à mettre en place et apportent une expertise scientifique aux ARS pour les investigations épidémiologiques, notamment lors de la survenue d'épidémies. Ils assurent également la communication de ces informations aux acteurs du dispositif, à la communauté médicale et scientifique, et au public.

Le ministère chargé de la Santé et plus particulièrement la Direction générale de la santé sont destinataires des alertes sanitaires et interviennent, en tant que de besoin, dans les décisions en matière de gestion des risques en lien avec les ARS. Les données de surveillance sont transmises par Santé publique France au ministère chargé de la Santé qui les utilise pour définir et adapter les politiques de santé publique.

Le réseau Sentinelles

Une collaboration entre médecins généralistes, pédiatres et chercheurs

Le réseau Sentinelles (www.sentiweb.fr) est un réseau de recherche et de veille en soins de premier recours (médecine générale et pédiatrie) en France métropolitaine. Créé en 1984, il est développé sous la tutelle conjointe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de Sorbonne Université.

Les objectifs principaux du réseau Sentinelles sont :

- la constitution de grandes bases de données en médecine générale et en pédiatrie, à des fins de veille sanitaire et de recherche ;
- le développement d'outils de détection et de prévision épidémique ;
- la mise en place d'études cliniques et épidémiologiques.

Au 1er janvier 2023, le réseau Sentinelles était composé de 1 234 médecins généralistes libéraux (soit 2,2% des médecins généralistes libéraux en France métropolitaine) et de 128 pédiatres libéraux (soit 4,8 % des pédiatres libéraux en France métropolitaine), volontaires, répartis sur le territoire métropolitain français. Les médecins membres sont dits « médecins Sentinelles ».

Ce réseau est coordonné par l'équipe "Surveillance et Modélisation des maladies transmissibles" de l'Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique de l'Inserm et de Sorbonne Université. [...]

La surveillance continue de 10 indicateurs de santé

Ce système national de surveillance permet le recueil, l'analyse, la prévision et la redistribution en temps réel de données épidémiologiques issues de l'activité des médecins généralistes et pédiatres libéraux. En 2018, le réseau Sentinelles collectait de façon continue des informations sur 10 indicateurs de santé (neuf maladies infectieuses et un indicateur non-infectieux). Le système informatique a été développé pour être flexible et capable d'ajouter ou de supprimer une nouvelle surveillance facilement en fonction de l'évolution de la situation en France.

Chaque semaine, les médecins généralistes Sentinelles transmettent les données de leurs patients vus en consultation pour les indicateurs suivis via une connexion Internet sécurisée, qui suit les exigences françaises actuelles sur la confidentialité des systèmes d'information. A partir de ces données, il est possible **d'estimer le taux d'incidence hebdomadaire pour chaque indicateur et de suivre son évolution dans le temps et dans l'espace**. Pour estimer le taux d'incidence hebdomadaire ou annuel national, le nombre moyen de cas vus par médecin généraliste Sentinelles [...] est multiplié par le nombre total de médecins généralistes en France, et le résultat est ensuite divisé par la population française pour obtenir un taux d'incidence.

Depuis septembre 2014, le réseau Sentinelles, en collaboration avec l'agence nationale de Santé publique, Santé publique France, et le Centre national de référence (CNR) des virus des infections respiratoires (dont la grippe), a en charge la coordination nationale de la surveillance virologique des cas de syndromes grippaux vus en consultation de soins en premiers recours (en médecine générale et pédiatrie ambulatoire). L'objectif principal de cette surveillance est l'analyse des souches grippales circulantes majoritaires.

Des données épidémiologiques en temps réel

Le retour d'information est organisé comme une plateforme permettant d'interroger les données à tout moment. L'interface est conviviale afin que tout utilisateur puisse explorer la base de données. Il est possible de télécharger des cartes, des séries chronologiques ou des tableaux sur l'indicateur de santé sélectionné. La base de données est mise à jour chaque semaine et contient toute la série sans aucune interruption dans le temps ou l'espace. Le site reçoit plus de 200 000 visites par mois. Les médias français (journaux, radio, chaînes de télévision, internet) téléchargent des cartes pendant les périodes épidémiques de grippe, de gastro-entérite et de varicelle. Tout utilisateur a un libre accès aux données sans aucune restriction. Pour aider l'utilisateur à interpréter les données, le réseau publie un bulletin épidémiologique hebdomadaire en français et en anglais, appelé Sentiweb-Hebdo, mis en ligne sur le site internet Sentinelles et envoyé à plus de 11 000 abonnés. Une section du site a été développée pour que les utilisateurs puissent poser si nécessaire des questions complémentaires aux animateurs du réseau. La détection des épidémies de grippe et de gastro-entérite y sont publiées chaque semaine, ainsi que les prévisions épidémiques pour les trois prochaines semaines. Un rapport annuel est publié en français sur le site avec une analyse complète des indicateurs de santé surveillés. [...]

<https://www.sentiweb.fr/>